

PROCES-VERBAL

Relatif à l'ASSEMBLEE GENERALE

du 25 janvier 2026

SOCIETALE GRENOBLE

Grenoble, le 25 janvier 2026

Les membres de l'association dénommée « Sociétale Grenoble » dont le siège social est situé 3, allée de Rochebelle -38240 - MEYLAN ont été convoqués par courrier postal, à participer à l'Assemblée Générale à l'hôtel Mercure Porte des Alpes, 11, rue Général Mangin – 38100 – Grenoble.

Le Président Hoc Chhoan TAN remercie chacun de leur participation à cette Assemblée Générale.

Nombre de présents : 49, nombre de représentés : 13, soit un total de **62**

Le quorum de plus du quart des 92 adhérents, soit 23 adhérents, étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Présentation du rapport moral par le président Hoc-Chhoan TAN
 2. Présentation du rapport d'activités 2025 et des activités prévues en 2026 par le secrétaire Michel HUBOUD-PERRON
 3. Présentation du bilan et rapport financier au 31/12/2025 par le trésorier Alain CARRE PIERRAT
 4. Rapport du vérificateur des comptes par Claude VEYRON
 5. Montant de la cotisation 2027
 6. Renouvellement des administrateurs
 7. Vote des résolutions
 8. Questions diverses
-

1- Présentation du rapport moral

Le président présente ses vœux aux adhérents et donne lecture du rapport moral.

Aujourd'hui, nous sommes **49** adhérents présents et **13** adhérents représentés soit un total de **62** . Le **quorum minimum** de 25% des adhérents 2025 (92 adhérents), soit 23 adhérents étant largement atteint, je déclare l'Assemblée Générale de l'exercice **2026**, de Sociétale Grenoble, ouverte.

Rapport moral (voir pièce jointe)

2- Présentation du rapport d'activités 2025 et des activités prévues en 2026

Le secrétaire relate les activités de l'exercice 2025 et présente les perspectives pour l'année 2026. (Voir les pièces jointes)

3- Présentation du bilan et rapport financier au 31/12/2025

Le trésorier donne lecture du bilan au 31/12/2025 s'élevant à 9881,30€, faisant apparaître un excédent de 847,26€.

4- Rapport du vérificateur des comptes

Le vérificateur des compte Monsieur Claude VEYRON donne lecture du rapport.

« En vertu du mandat qui m'a été confié par votre Conseil d'Administration, j'ai vérifié les comptes de l'exercice 2025.

Tous les documents comptables détenus par votre trésorier, Alain CARRE PIERRAT, ont été mis à ma disposition. J'ai ainsi pu vérifier que toutes les opérations ont été correctement enregistrées.

Le compte courant Caisse d'Epargne et le montant du livret A de cette même caisse figurent à l'actif arrêté au 31 décembre 2025 pour les sommes inscrites sur les relevés bancaires.

Les chiffres qui viennent de vous être donnés par votre trésorier ont tous été vérifiés.

Dans ces conditions, j'estime que les comptes présentés pour l'exercice 2025 sont sincères et réguliers, je vous engage donc à les approuver.

Fait à Meylan, le 19 janvier 2026

Le contrôleur des comptes

Claude VEYRON

5- Montant de la cotisation 2027

Pour l'année 2027 le Conseil d'Administration propose de ne pas changer le montant des cotisations. La cotisation individuelle reste à 25€ et la cotisation du couple reste à 45€.

6- Election des administrateurs

Cette année il n'y a aucun administrateur sortant.

7- Vote des résolutions

1. Première résolution – Rapport moral

Cette résolution ne nécessite pas de vote

2. Deuxième Résolution – Activités prévues en 2026

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2025 et des activités prévues en 2026 approuve les éléments qui y sont relatés.

⇒ *Vote sur les activités prévues en 2026.*

○ *Qui est contre > 0*

○ *Qui s'abstient > 0*

⇒ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

3 - Troisième Résolution – Bilan et rapport financier

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan et du rapport financier approuve les éléments qui y sont relatés

⇒ *Vote sur le bilan et le rapport financier*

○ *Qui est contre > 0*

○ *Qui s'abstient > 0*

⇒ *Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

4- Quatrième Résolution – Rapport du vérificateur des comptes

Cette résolution ne nécessite pas de vote

5- Cinquième Résolution – Montant de la cotisation 2027

Le montant de la cotisation 2026 reste à 25 euros par adhérent(e) et à 45 euros pour un couple.

Cette résolution ne nécessite pas de vote.

6- Cinquième Résolution – Elections des administrateurs

Cette résolution ne nécessite pas de vote, il n'y a aucun administrateur à renouveler

8- Questions

Aucune question n'a été reçue dans le délai imparti.

Le 25 janvier 2026

Le président Hoc-Chhoan TAN

